

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion plénière du lundi 4 novembre 2019

P.V. N° 13

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Robert ANDRE – Bilel BARHOUMI – Tarek BEN AMOR – Yann BODENES – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – José CAUDMONT – Bernard COTY – Christophe COURET – Christian DELANNOY – Julien DENANTE – Gaëtan DENEUVE – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Florian GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Bertrand KEMPF – Karim MESSISHA – Guy MUCCI – Serge PAPA – Georges PEZZOLI – Fabrice POREE.

Excusés : MM. Jean Jacques BENHAMOU – Noël LANDON – Michel MOMBOISSE – Raymond PERON – Yves FRACHET (représentant du Département Technique).

INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19**

- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

ORDRE DU JOUR

1. Section Discipline.
2. Section Administrative.
3. Section Suivi et Préparation Physique.
4. Section Lois du Jeu.
5. Section Désignations.
6. Comité Directeur et UNAF.
7. Questions diverses

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Marc ALLIBERT** : s'excusant pour son absence lors des tests physiques de rattrapage et en expliquant les raisons.
- **M. Amir HADDAD** : certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 08/12/19.
- **M. Abdelkader NAOUAR** : certificat médical autorisant la reprise de l'arbitrage à compter du 01/11/19.
- **M. David BELGUENDOZ** : documents relatifs à sa réclamation au sujet d'une sanction infligée par la commission.
- **M. M'Hamed SMAÏLI** : certificat médical justifiant d'une indisponibilité de 60 jours à compter du 17/10/19.
- **M. Luc ROMANETTI** : certificat médical justifiant d'une indisponibilité de 60 jours à compter du 22/10/19.
- **M. Frédéric AMOROSO** : documents justifiant de l'envoi de ses rapports d'arbitrage dans les délais.
- **M. M'Hamed BEN AMOR** : attestation patronale justifiant de son indisponibilité tardive des 26 et 27/10/19 et de son absence lors d'une rencontre du 27/10/19.
- **M. Abdellatif BOUGHLEM** : excuses et explications pour absence lors d'une rencontre senior du 03/11/19.
- **M. Ilyas EL MORABITI** : certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 08/11/19 et son absence lors du rattrapage des tests physiques du 26/10/19.
- **M. Mustapha ABOUR** : excuses et explications pour son absence lors des rencontres de Critérium U18 et U20 D2 du 03/11/19. En attente du certificat médical justificatif.
- **M. Stéphane LETANG** : demandant à officier avec **M. Khalil TABTI** durant la saison en cours.

INDISPONIBILITES :

- M. Amir HADDAD : du 28/10 au 08/12/19.
- M. Luc ROMANETTI : jusqu'au 22/12/19.
- M. M'Hamed SMAÏLI : jusqu'au 16/12/19.
- M. Dylan CORTES : du 01 au 03/11/19.
- M. Ilyas EL MORABITI : du 01 au 08/11/19.
- M. Rachid SIAFA : le 10/11/19 jusqu'à 13h45.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au Comptable de la CDA :

- **MM. David BELGUENDOZ – Nouridine AROSI SAÏD** : FA rencontre de coupe du Var seniors du 27/10/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Khalid CHAKROUNI** : * FA rencontre futsal D1 du 28/10/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
 - * FA rencontre futsal D2 du 28/10/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
 - * FA rencontre de coupe du Var seniors du 27/10/19 à charge de l'**AM CARCOISE** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Bruno CHARRETTE** : * FA rencontre futsal D1 du 28/10/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
 - * FA rencontre futsal D2 du 28/10/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.

- MM. Mohamed BOUGUERRA – Jason ROUX – Benjamin LEIRE : FA rencontre de coupe du Var U18 du 02/11/19 à charge du SO LONDAIS pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 : //

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- AC FLAYOSC : un arbitre pour leur rencontre U15 D2 du 30/10/19.
- SO LONDAIS : trois arbitres pour leur rencontre de coupe du Var U18 du 02/11/19.
- ENT PIVOTTE SERINETTE : un arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 02/11/19.
- AS ST CYR : trois arbitres pour leur rencontre critérium U20 D1 du 03/11/19.
- US ST MANDRIER : trois arbitres pour leur rencontre U15 D2 du 10/11/19.
- SP.C. DE PLAN DE LA TOUR : un arbitre pour leur rencontre de féminines à 8 du 17/11/19.
- FC REVESTOIS : trois arbitres pour leur rencontre senior D4 du 24/11/19.
- FC RAMATUELLE : trois arbitres pour leurs rencontres U15 et U17 du 16/11/19 et si possible, les trois mêmes.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- US ST MANDRIER : informant la commission de l'absence d'un arbitre désigné pour leur rencontre de Critérium U18/U19/U20 du 03/11/19.

DIVERS :

/

ORDRE DU JOUR :

1. Section Discipline.

- Point sur les dossiers en cours :

< Discipline :

* une seule affaire traitée à ce jour ayant abouti à une suspension de terrain assortie d'une amende pour le club fautif.

< Appel Disciplinaire :

* à ce jour, aucune séance d'appel disciplinaire ne s'est tenue.

2. Section Administrative.

- Point sur les renouvellements : Bilan au 31/10/19 :

< La commission possède un effectif de 221 arbitres répertoriés comme suit :

* 1 international – 1 F2 – 3 F4 – 1 AF3 – 2 FF2 – 1 AFN – 1 JAF – 2 Candidats JAF.

* 20 Seniors Ligue – 1 féminine senior Ligue – 8 JAL.

* 96 Seniors district centraux – 20 ass district – 2 spécifiques FUTSAL – 16 Stag seniors – 1 Stag senior féminine.

* 11 JAD – 1 Féminine JAD – 28 Stagiaires jeunes – 5 Stagiaires féminines jeunes.

< Licenciés : 206 dont 1 féminine pas de dossier médical – 1 en attente de remise désignable par la Ligue – 1 dossier médical incomplet à ce jour.

15 arbitres non renouvelés dont deux ont adressé leur dossier médical.

< Au total, 203 arbitres sont actuellement désignables et à disposition de la CDA sous réserve des indisponibilités.

NOTA : les arbitres ayant renouvelé leur licence mais n'ayant pas adressé le dossier médical ont vu leur demande de licence annulée par la Ligue à l'issue du délai réglementaire de deux mois.

- Point sur les frais de dossiers :

< A ce jour, 13 arbitres de se sont toujours pas conformés à l'article 38 du règlement intérieur de la CDA pour la saison en cours.

< En conséquence et conformément au document cité plus haut, ces arbitres se voient privés de désignations à compter de ce jour et ce, jusqu'à régularisation de leur situation.

< Une notification leur sera adressée prochainement ainsi qu'à leur club de rattachement. La commission met en garde ces arbitres contrevenants, susceptibles de mettre leur club en infraction au regard du statut de l'arbitrage si leur quota de rencontres n'est pas réalisé en fin de saison.

3. Section Suivi et Préparation Physique.

- Bilan des tests physiques 2019/2020 :

< Football à 11 :

* 156 arbitres convoqués,

* 70 réussites avec bonus,

* 71 validés sans bonus,

* 1 échec,

* 10 absents non excusés,

* 4 absents excusés avec justificatif,

* Les 4 arbitres excusés sont neutralisés dans leur catégorie mais ne seront pas observés pour la saison 2019/2020.

* Les désignations pour les 15 arbitres en situation d'échec ou absents seront effectuées pour ce qui les concerne en conformité avec le règlement intérieur de la CDA pour la saison en cours et ils ne seront pas observés au cours de la saison.

< Futsal :

* 5 arbitres se trouvant en situation d'échec ou absent lors de la session normale des tests physiques sont convoqués pour l'ultime rattrapage se déroulant le 30 novembre 2019.

4. Section Lois du Jeu.

- Bilan stage jeunes :

< 30 participants pour 6 encadrants assistés d'intervenants extérieurs (arbitres FFF ou Ligue), ce stage s'est déroulé au **CREPS de BOULOURIS** du 18 au 20/10/19 à la grande satisfaction de l'ensemble des jeunes arbitres. Trop chargé pour un délai aussi court, il a été toutefois très apprécié par les participants avec un très haut niveau d'investissement pour certains jeunes stagiaires malgré quelques cas un peu défectueux.

< Très bonne cohésion entre tous les candidats avec une mention spéciale pour les jeunes arbitres de Ligue qui ont su jouer le rôle de « grand frère » pour accompagner les « débutants » et les motiver lors des tests physiques de Ligue.

- Bilan formation initiale :

< Avec 26 candidats, ce stage organisé par l'IRFF, le CTRA de la Ligue et les formateurs de la CDA du Var, s'est déroulé au stade Baptiste à **SIX FOURS** dans d'excellentes conditions au niveau logistique et pratique.

< Tous les candidats à cette formation initiale d'arbitre stagiaire ont semblés très intéressés aux yeux des formateurs et aussi motivés pour réussir.

< Ils ont tous participé à l'examen théorique qui s'est déroulé le mercredi 30/10/19 au siège du District. Les résultats seront communiqués après validation par la CDA et les candidats admis seront proposés pour nomination en qualité d'arbitre stagiaire par le Comité Directeur du District.

< Pendant le déroulement de l'examen, le Président de la CDA entouré de quelques membres de la commission et des formateurs ont reçu les parents des jeunes et très jeunes candidats pour une discussion informelle sur ce qu'implique la fonction d'arbitre et sur l'attente de la commission au niveau de leur investissement personnel pour la réussite de l'évolution de leur enfant dans la carrière d'arbitre. Cette première expérience s'est révélée très constructive dans l'optique de la fidélisation des arbitres.

- Point sur la formation dans les secteurs :

* Secteur **BRIGNOLES** :

< De 5 à 7 participants en moyenne, arbitres confirmés, au milieu des 3 nouveau candidats à la formation initiale rendent le niveau un peu difficile pour une formation associée malgré la bonne volonté de tous ces derniers, et des formateurs en particulier.

* Secteur **PUGET** :

< Avec une moyenne de 3 à 7 ou 8 participants, la formation dans ce secteur semble donner satisfaction aux formateurs. Pas de nouveaux candidats à la formation initiale d'arbitre stagiaire.

* Secteur **TOULON** :

< Grosse participation durant plusieurs semaines avec jusqu'à 20 arbitres présents à chaque fois. Ceux-ci sont très satisfaits du perfectionnement de la formation et apprécient les supports de qualité fournis par les formateurs **Guy MUCCI** et **Christian DELANNOY**.

< Pour certains formateurs, la tendance doit-être d'aller vers l'étude de la logique d'une loi plutôt que vers une simple lecture de celle-ci.

- Point sur la formation Ligue :

< Beaucoup de sérieux et d'implication de la part des candidats au titre d'arbitre de Ligue. A l'issue du stage de **BOULOURIS**, une refonte du groupe est en cours.

< Le premier examen probatoire de Ligue se déroulera le 11 décembre 2019 au siège du District.

- Point sur le pôle espoirs :

< Avec 7 participants, une 4^{ème} séance de travail est prévue ce mercredi 06/11/19. L'alternance entre travail de la théorie et travail du physique semble donner satisfaction, tant aux participants qu'au formateur en matière de théorie, **Hakim BOUAKSA** et qu'au préparateur physique **Yann BODENES**.

- Consultation de la PFP :

< Sur 203 arbitres répertoriés, seulement 56 se sont connectés pour la partie questionnaire et 75 pour la partie QCM.

- Point sur les accompagnements :

< 13 accompagnements ont été réalisés en septembre et 9 durant le mois d'octobre.

< Les dépenses y afférant sont de 466,39 euros pour septembre et 351,04 euros pour octobre soit une moyenne de 40 euros par mission effectuée.

5. Section Désignations.

- Point sur les désignations :

< Les désignations automatiques semblent ne pas trop poser de problèmes malgré les indisponibilités tardives et autres changements d'horaires qui ne sont toujours pas résolus et posent autant de difficultés de fonctionnement pour le responsable des désignations.

- Statistiques mensuelles :

< District :

- * 579 rencontres couvertes.
- * 1181 équivalant arbitres désignés.
- * 7 rencontres en moyenne par arbitre.
- * 75 900 Km parcourus.
- * 64 Km parcourus en moyenne par arbitre.

< Ligue + District :

- * 683 rencontres couvertes.
- * 1549 équivalant arbitres désignés.
- * 8 rencontres en moyenne par arbitre.
- * 103 000 Km parcourus.
- * 66 Km parcourus en moyenne par arbitre.

- Point sur les observations :

< 65 missions ont été assurées à ce jour par les observateurs de la CDA.

< Les pré désignations sont assurées par le responsable en moyenne 15 jours avant la date de la rencontre mais ne sont diffusées que vers de la fin de semaine précédant le match en raison des changements toujours possibles dans les désignations des arbitres devant être observés.

6. Comité Directeur et UNAF.

- Comité Directeur :

< Accord pour le stage thématique du 16/11/19 à l'**ESTAGNOL** à **LA CRAU**.

< Formation initiale d'arbitres stagiaires pour le mois de février 2020 en cours de négociation.

< Les 11 candidats (sur les 26) du stage de formation initiale de **LA TOUSSAINT** non licenciés, sont désormais en règle sur ce point en attendant les résultats de l'examen théorique.

- UNAF / VAR :

< La sortie au zoo de **SANARY** est annulée.

< La sortie repas spectacle qui avait été envisagée à **HYERES** n'a pu être réalisée.

< Une affaire de bousculade à officiel avec dépôt de plainte de la part de l'arbitre concerné vient d'être enregistrée.

< Une convention entre le Procureur de la République près le tribunal de **TOULON** et l'**UNAF VAR** est en cours de signature.

7. Questions diverses.

- La dérogation demandée par **M. Pascal MICHAUD** concernant sa situation arbitrale est refusée après consultation de l'ensemble des membres de la CDA présents en séance plénière, et ce, conformément au règlement intérieur de la CDA pour la saison 2019/2020 dans sa stricte application.

- Une question spécifique sur les lois du jeu posée par un membre de la commission reçoit une réponse en conformité avec les lois du jeu de la part du responsable de la formation.

A 21h10, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière.

*Prochaine réunion restreinte
Lundi 18 novembre 2019 à 18h00*

Le Président : Patrice BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD